



MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE

ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARE-2025-001

07 janvier 2025

OBJET : Arrêté réglementant la circulation pour le raccordement du Pôle Santé au réseau fibre du 27 janvier au 07 février 2025 inclus

Demandeur :

Société AXIONE

Représentée par Monsieur Loïc DEBORD

7 rue Columbia

87069 LIMOGES cedex

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le règlement de voirie départementale adopté par délibération du Conseil Général du 6 juillet 1992 ; modifié le 2 mai 2005 ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière (8ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté ministériel du 06 novembre 1992 et arrêtés subséquents ;

Vu le Code des Communes ;

Vu l'état des lieux ;

Considérant que pour assurer la sécurité des personnels de la société AXIONE pendant les travaux de raccordement du Pôle Santé au réseau fibre, il y a lieu de prendre un arrêté réglementant la circulation place de la République et rue des Remparts

ARRÊTE

Article 1 :

La circulation est interdite place de la République et rue des Remparts au droit des constructions n° 18, 20, 22 et 24, dans le sens place de la République – carrefour rue d'Herse.

Article 2 :

Le présent arrêté entrera en vigueur le lundi 27 janvier 2025 et se prolongera jusqu'au vendredi 7 février 2025 inclus.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours.

Article 5 :

Madame le Commandant de la brigade de gendarmerie de La Souterraine et Monsieur le Maire sont chargés en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250107-MAARE2025001-AR
Date de télétransmission : 08/01/2025
Date de réception préfecture : 08/01/2025